

# Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2023

Nom légal de l'organisme | Code géographique |

# Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Taux global de taxation prévisionnel	6
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	7
Questionnaire	9
Annexe : Compétences d'agglomération	
Revenus de taxes	13
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	14
Calcul de certains revenus de taxes	15
Taux des taxes	17
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	18
Questionnaire	20

Selon le contexte de l'organisme, certaines pages peuvent ne pas s'appliquer.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

## TAXES

## SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes générales	
Taxe foncière générale	1
Taxes spéciales	
Service de la dette	2
Activités de fonctionnement	3
Activités d'investissement	4
Réserve financière pour le service de l'eau	5
Réserve financière pour le service de la voirie	6
Taxes de secteur	
Taxes spéciales	
Service de la dette	7
Activités de fonctionnement	8
Activités d'investissement	9
Autres	10
	11

## SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification	
Services municipaux	
Eau	12
Égout	13
Traitement des eaux usées	14
Matières résiduelles	15
Autres	
▪	16
▪	17
▪	18
Centres d'urgence 9-1-1	19
Service de la dette	20
Pouvoir général de taxation	21
Activités de fonctionnement	22
Activités d'investissement	23
	24
Taxes d'affaires	
Sur l'ensemble de la valeur locative	25
Autres	26
	27
	28
	29

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

## COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2
Compensations pour les terres publiques	3
Immeubles des réseaux	
Santé et services sociaux	4
Cégeps et universités	5
Écoles primaires et secondaires	6
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7
	8

## GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	10
Taxes d'affaires	11
	12

## ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	14
	15

## AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16
Autres	17
	18
	19

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	/100 \$					
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	2	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	3	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	4	x	/100 \$					
Immeubles industriels	5	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6	x	/100 \$					
Autres	7	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	8	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	9	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>10</b>				( )	( )		
Taxes spéciales								
Service de la dette (taux unique)	11	x	/100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	12	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	13	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	14	x	/100 \$					
Immeubles industriels	15	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16	x	/100 \$					
Autres	17	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	18	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	19	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>20</b>				( )	( )		

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21	x	/100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	22	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	23	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	24	x	/100 \$					
Immeubles industriels	25	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26	x	/100 \$					
Autres	27	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	28	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	29	x	/100 \$					
Total	30				( )	( )		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31	x	/100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	32	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	33	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	34	x	/100 \$					
Immeubles industriels	35	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36	x	/100 \$					
Autres	37	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	38	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	39	x	/100 \$					
Total	40				( )	( )		
		<u>Valeur locative imposable</u>						
Taxe d'affaires sur la valeur locative	41	x	%		( )	( )		

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
TAUX DES TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)		Par unité de logement	
Eau	1	_____	\$
Égout	2	_____	\$
Eau et égout	3	_____	\$
Traitement des eaux usées	4	_____	\$
Matières résiduelles	5	_____	\$
Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification			

Description	Taux	Code	Préciser
		1 - du 100 \$ d'évaluation	
		2 - du mètre carré	
		3 - du mètre linéaire	
		4 - tarif fixe (compensation)	
		5 - du 1 000 litres	
		6 - % de la valeur locative	
		7 - autres (préciser)	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Non audité*

REVENUS ADMISSIBLES

---

Revenus de taxes				1
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2			
Ajouter				
Revenus de taxes de l'exercice 2023 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière				3
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales				4
Déduire				
Taxes d'affaires				5
Taxes foncières imposées en vertu du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208 LFM				6
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base				7
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1				8
Autres taxes non reconnues aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel				9
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel				10
<hr/>				
ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE				11
<hr/>				
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2023 (Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)			12	_____ / 100 \$

---



DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
<hr/>							
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1						
De secteur	2						
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4						
Autres	5						
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8						
<hr/>							

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

	Immeubles forestiers	Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
<hr/>					
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	1				
De secteur	2				
Autres	3				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	4				
Autres	5				
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	6				
Autres	7				
	8				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
QUESTIONNAIRE  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

OUI NON

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les mesures fiscales suivantes?
- a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM
- Pour la taxe foncière générale 1  2
  - Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV 3  4
- b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM
- 5  6
  - Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.
- c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM
- 7  8
  - Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.
- d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables 9  10
  - Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels) 11  12
  - Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels 13  14
  - Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2023 : 15 \_\_\_\_\_ \$
  - Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2023 : 16 \_\_\_\_\_ \$
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)? 17  18
3. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 :
- une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM 19  20
  - une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM 21  22
4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2023 pour des exploitations agricoles enregistrées? 23  24
- Si oui, indiquer le montant. 25 \_\_\_\_\_ \$

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
QUESTIONNAIRE  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante) 26 \_\_\_\_\_ \$
6. Date d'adoption du budget par le conseil 27 \_\_\_\_\_

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
QUESTIONNAIRE  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## PORTRAIT GLOBAL

*Non audité*

7. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement) 28 \_\_\_\_\_ \$
8. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget 29 \_\_\_\_\_ \$
9. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget 30 \_\_\_\_\_ \$
10. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget 31 \_\_\_\_\_ \$

Les questions 11 et 12 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

11. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts? 32  33
12. Date d'adoption du budget d'agglomération par le conseil 34 \_\_\_\_\_

Annexe  
Compétences d'agglomération

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

## TAXES

## SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes générales	
Taxe foncière générale	1
Taxes spéciales	
Service de la dette	2
Activités de fonctionnement	3
Activités d'investissement	4
Réserve financière pour le service de l'eau	5
Réserve financière pour le service de la voirie	6
Taxes de secteur	
Taxes spéciales	
Service de la dette	7
Activités de fonctionnement	8
Activités d'investissement	9
Autres	10
	11

## SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification	
Services municipaux	
Eau	12
Égout	13
Traitement des eaux usées	14
Matières résiduelles	15
Autres	
▪	16
▪	17
▪	18
Centres d'urgence 9-1-1	19
Service de la dette	20
Pouvoir général de taxation	21
Activités de fonctionnement	22
Activités d'investissement	23
	24
Taxes d'affaires	
Sur l'ensemble de la valeur locative	25
Autres	26
	27
	28
	29

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

## COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2
Compensations pour les terres publiques	3
Immeubles des réseaux	
Santé et services sociaux	4
Cégeps et universités	5
Écoles primaires et secondaires	6
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7
	8

## GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	10
Taxes d'affaires	11
	12

## ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	14
	15

## AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	



DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotations à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	/100 \$					
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	2	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	3	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	4	x	/100 \$					
Immeubles industriels	5	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6	x	/100 \$					
Autres	7	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	8	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	9	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>10</b>				( )	( )		
Taxes spéciales								
Service de la dette (taux unique)								
Service de la dette (taux variés)	11	x	/100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	12	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	13	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	14	x	/100 \$					
Immeubles industriels	15	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16	x	/100 \$					
Autres	17	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	18	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	19	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>20</b>				( )	( )		

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21	x	/100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	22	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	23	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	24	x	/100 \$					
Immeubles industriels	25	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26	x	/100 \$					
Autres	27	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	28	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	29	x	/100 \$					
Total	30				( )	( )		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31	x	/100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	32	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	33	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	34	x	/100 \$					
Immeubles industriels	35	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36	x	/100 \$					
Autres	37	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	38	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	39	x	/100 \$					
Total	40				( )	( )		
		<u>Valeur locative imposable</u>						
Taxe d'affaires sur la valeur locative	41	x	%		( )	( )		

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
TAUX DES TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)	Par unité de logement	
Eau	1	_____ \$
Égout	2	_____ \$
Eau et égout	3	_____ \$
Traitement des eaux usées	4	_____ \$
Matières résiduelles	5	_____ \$
Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification		

Description	Taux	Code	Préciser
		1 - du 100 \$ d'évaluation	
		2 - du mètre carré	
		3 - du mètre linéaire	
		4 - tarif fixe (compensation)	
		5 - du 1 000 litres	
		6 - % de la valeur locative	
		7 - autres (préciser)	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1						
De secteur	2						
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4						
Autres	5						
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8						

DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

	Immeubles forestiers	Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
<hr/>					
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	1				
De secteur	2				
Autres	3				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	4				
Autres	5				
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	6				
Autres	7				
	8				
<hr/>					

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION***Non audité*

OUI

NON

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les mesures fiscales suivantes?
- a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM
- Pour la taxe foncière générale 1  2
  - Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV 3  4
- b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM 5  6
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.
- c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM 7  8
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.
- d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables 9  10
  - Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels) 11  12
  - Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels 13  14
  - Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2023 : 15 \_\_\_\_\_ \$
  - Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2023 : 16 \_\_\_\_\_ \$
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)? 17  18
3. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 :
- une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM 19  20
  - une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM 21  22
4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2023 pour des exploitations agricoles enregistrées? 23  24
- Si oui, indiquer le montant 25 \_\_\_\_\_ \$

## ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : .....

Fonction du signataire : .....

Date de transmission au Ministère : .....